Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_27-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_27

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 1er avril**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 25 mars 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de Conseillers présents : 28
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 25 mars 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. ARNAL Cyrille, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme SORAIS Justine pouvoir à NEDELEC Emilie.

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. GOUABLIN Raphaël.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_27-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AVRIL 2026

26-27)CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire.

Nomenclature : 5.3- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/Désignation de représentants

Conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, il sera proposé au Conseil Municipal de créer des commissions municipales pour la durée du mandat, étant précisé qu'il est toujours possible de créer à tout moment une commission qui s'avérerait nécessaire sur un sujet donné. Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les commissions sont convoquées par le Maire, qui en est le Président et y siège de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination.

Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider, si le Maire est absent ou empêché.

Les commissions municipales fonctionnent selon les mêmes modalités que le Conseil Municipal (convocation, ordre du jour, etc.). Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence.

La loi ne fixant pas de méthode pour la répartition des sièges de chaque commission, mais la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Le mode de calcul du nombre de sièges utilisé est le suivant :

Nombre de membres proposés dans la commission X nombre de sièges obtenus lors des élections / nombre total composant le conseil municipal.

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote à scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou une présentation. Néanmoins, le Conseil Municipal peut décider, de ne pas procéder au scrutin secret. Aussi, il sera proposé que la désignation de chaque commission soit effectuée à main levée et non à bulletin secret.

Le Conseil Municipal a donc été invité, dans un premier temps, à approuver la désignation des membres de chaque commission, par un vote à main levée.

Ce mode de scrutin est approuvé à l'unanimité.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_27-DE

A) COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le nombre de membres et la composition de la commission :

1. FINANCES-MAPA

Nombre de membres : **6**

Membres :

1 – **Mme Marie-Noële LEGROS**
2 – M. Raphaël GOUABLIN
3 – M. Yannick LEMENANT
4 – M. Florian LEPORT
5 – M. David ROUSSEAU
6 – M. Corentin GAILLARD

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le nombre de membres et la composition de la commission :

2. URBANISME

Nombre de membres : **6**

Membres :

1– **Mme Odile DELAHAIS**
2– Mme Annie CHAMPAGNAY
3– Mme Fabienne POREE
4– M. Alain COCHARD
5– M. Stéphane CHAUVIN
6– M. Bruno CHARLES

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le nombre de membres et la composition de la commission :

3. PATRIMOINE BATI-TOURISME-SECURITE PATRIMONIALE

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_27-DE

Nombre de membres : **6**

Membres :

1– **Mme Odile DELAHAIS**
2– Mme Karine FERRE
3– Mme Nathalie BELLIS
4– M. Alain COCHARD
5– Mme Fabienne POREE
6– Mme Gwenaëlle CHENOT

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le nombre de membres et la composition de la commission :

4. VIE CULTURELLE

Nombre de membres : **6**

Membres :

1 – **M. Jean-Pascal DESBOIS**
2 – M. Raphaël GOUABLIN
3 – Mme Hermina THEBAULT-DONDEL
4 – M. Florian LEPORT
5 – Mme Justine SORAIS
6– Mme Gwenaëlle CHENOT

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le nombre de membres et la composition de la commission :

5. VIE SPORTIVE

Nombre de membres : **7**

Membres :

1 – **M. Jean-Pascal DESBOIS**
2 – M. Florian LEPORT
3 – Mme Nathalie BELLIS
4 – M. David ROUSSEAU
5 – Mme Emilie NEDELEC

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_27-DE

6 – M. Franck LAMOUR
7 – M. Cyrille ARNAL

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le nombre de membres et la composition de la commission :

6. COMMERCE-ECONOMIE-MARCHES

Nombre de membres : 5

Membres :

1 – **M. Jean-Pascal DESBOIS**
2 – Mme Fabienne POREE
3 – Mme Karine FERRE
4 – M. Franck LAMOUR
5 – M. Bruno CHARLES

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le nombre de membres et la composition de la commission :

7. ENFANCE- JEUNESSE- VIE SCOLAIRE

Nombre de membres : **6**

Membres :

1 – **Mme Isabelle DUTAY-MOREL**
2 – M. Raphaël GOUABLIN
3 – Mme Hermina THEBAULT-DONDEL
4 – M. Franck LAMOUR
5 – Mme Justine SORAIS
6– Mme Rozenn HUBERT-CORNU

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

****

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_27-DE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le nombre de membres et la composition de la commission :

8. ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE- MOBILITE DOUCE- RESEAUX

Nombre de membres : **6**

Membres :

1 – **M. Jean-Luc LEGRAND**
2 – M. Yannick LEMENANT
3 – Mme Nathalie BELLIS
4– M. Stéphane CHAUVIN
5 – M. Franck LAMOUR
6– M. Corentin GAILLARD

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le nombre de membres et la composition de la commission :

9. VOIRIE- AFFAIRES AGRICOLES

Nombre de membres : **6**

Membres :

1 – **M. Bertrand RIAUX**
2 – M. Jean-Luc LEGRAND
3– M. Yannick LEMENANT
4– M. Stéphane CHAUVIN
5 – Mme Florence CAVRET
6– M. Cyrille ARNAL

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le nombre de membres et la composition de la commission :

10. TRANSITION NUMERIQUE- VIDEOPROTECTION- SECURITE CIVILE- FORMATIONS ELUS

Nombre de membres : 6

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_27-DE

Membres :

1 – **M. Christophe CORVAISIER**
2 – Mme Karine FERRE
3 – M. Florian LEPORT
3 – M. David ROUSSEAU
5– M. Franck LAMOUR
6– M. Corentin GAILLARD

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le nombre de membres et la composition de la commission :

11. AFFAIRES SOCIALES- SANTE- SOLIDARITE

Nombre de membres : **6**

Membres :

1 – **Mme Anne FORESTIER**
2 – Mme Annie CHAMPAGNAY
3 – Mme Emilie NEDELEC
4 – Mme Hermina THEBAULT-DONDEL
5 – Mme Karine FERRE
6 – Mme Rozenn HUBERT-CORNU

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le nombre de membres et la composition de la commission :

12. COMMANDE PUBLIQUE- APPELS D'OFFRES- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Chaque commune peut constituer, en début ou en cours de mandat, une ou plusieurs commissions d'appels d'offres (CAO) à caractère permanent ou temporaire, qui peuvent être compétentes pour l'ensemble des marchés publics ou seulement pour un marché déterminé.

Cette commission est chargée, aux termes de l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de choisir les titulaires des marchés publics passés

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_27-DE

selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe est supérieure aux seuils européens qui figurent dans le Code de la commande publique.

En application de l'article L 1411-5 du CGCT, Combourg ayant une population supérieure à 3 500 habitants, cette commission est composée de :

- L'autorité habilitée à signer le marché (le Maire ou son représentant)
- **5** membres titulaires et **5** membres suppléants

La commission de délégation de service public, qui a les mêmes règles de composition et de fonctionnement que celles de la commission d'appel d'offres n'attribue pas les contrats. Elle est chargée d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser leurs propositions et d'émettre un avis sur celles-ci. Il appartient à la commune d'attribuer à l'opérateur choisi par l'autorité habilitée à le signer sur la base du rapport de la commission.

Délégués titulaires :

1 – Mme Marie-Noële LEGROS
2 – M. Jean-Luc LEGRAND
3 – M. Raphaël GOUABLIN
4 – M. Yannick LEMENANT
5 – M. Bruno CHARLES

Délégués Suppléants :

1 – M. Jean-Pascal DESBOIS
2 – M. David ROUSSEAU
3 – M. Florian LEPORT
4 – M. Bertrand RIAUX
5 – M. Corentin GAILLARD

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

****

13. CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

La loi n° 2005.102 du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées, impose aux communes de plus de 5000 habitants la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté au conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_27-DE

Le Maire présidant la commission et arrêtant la liste de ses membres, il sera proposé au Conseil Municipal de constituer cette commission en parité avec les associations ou structures œuvrant en direction des personnes handicapées, pour siéger au sein de la commission,

Le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'approuver :

Nombre de membres : **8 membres**, **4 élus** et **4 représentants** (le choix pourra être effectué lors de la 1ère réunion de la commission).

POUR : 24
CONTRE : 5 (Mme Rozenn HUBERT-CORNU, M. Cyrille ARNAL, M. Bruno CHARLES, Mme Gwenaëlle CHENOT, M. Corentin GAILLARD)
ABSTENTION : 0

Membres (pour information) :

1 – **Mme Anne FORESTIER**
2 – Mme Annie CHAMPAGNAY
3 – Mme Fabienne POREE
4 – M. Jean-Luc LEGRAND

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

R. GOUABLIN

Le Maire,

J. LE BESCO